

Chronique parlementaire

A LA LEGISLATURE

Ouverture de la session provinciale — Projets de loi importants — Développement des pouvoirs hydrauliques — Une nouvelle bien accueillie — Cérémonie officielle

Fredericton, N.B., 13.— La session qui vient de s'ouvrir au Nouveau Brunswick précède de quelques mois seulement, de quelques semaines, même, la dissolution du parlement. A la veille de rendre compte à leurs mandants de leur administration, les députés se réunissent, pour la quatrième et dernière fois depuis l'ouverture de la huitième législature, dans le but bien arrêté de travailler à la solution des problèmes du jour et dans l'intention d'adopter des mesures destinées à promouvoir les intérêts du peuple.

C'est, du moins le sentiment qui anime la députation libérale. Celle-ci conduite par son vaillant chef, M. P.-J. Veniot, premier ministre de la province, peut envisager les présentes assises avec calme et confiance. Toutes les mesures qu'elle a l'intention de présenter — mesures dont le Discours du Trône fait mention — ont été longuement étudiées. Elles font partie d'un programme de développement et d'amélioration que le gouvernement s'est tracé lors de son arrivée au pouvoir, en 1917.

Parmi ces projets de loi spécifiés dans le Discours du Trône, le plus important est, sans contredit, celui qui a trait à la création d'un système hydro-électrique au Grand-Sault. Cette entreprise est unanimement approuvée dans le Nouveau-Brunswick. Elle intéresse non seulement cette province mais la nôtre puisque la Commission chargée de mettre le projet en marche, a l'intention de construire un barrage à la tête du lac Temiscouata, afin d'y élever le niveau de l'eau et de régulariser les flots des cours d'eau tributaires de la rivière Saint-Jean.

Ainsi que nous l'avons annoncé, dernièrement, l'hon. M. J.-E. Michaud, ministre sans portefeuille dans le cabinet de l'hon. Veniot dont il est en quelque sorte le bras droit, s'est chargé de faire passer au comité des bills privés de l'Assemblée législative de Québec un projet de loi accordant à la Commission Hydro-Électrique du Nouveau-Brunswick les pouvoirs dont elle a besoin pour entreprendre, dans les limites de notre province certains travaux se rattachant à la vaste entreprise du Grand-Sault. Ce projet, une fois réalisé, va contribuer, dans une large mesure, au développement de l'industrie dans le Nouveau-Brunswick et les municipalités seront en mesure de se procurer, à des taux absolument raisonnables, l'énergie électrique nécessaire à l'éclairage. La population de la province est reconnaissante au gouvernement d'avoir conçu l'idée d'une entreprise destinée à rendre des services aussi appréciables.

Le gouvernement n'attend plus que la décision de la Commission Internationale des Eaux qui n'a pas encore fait son rapport.

(La nouvelle que la législature de Québec avait passé, en troisième lecture, le bill présenté par la Commission Hydro-Électrique du Nouveau-Brunswick a beaucoup réjoui la population. Cette excellente nouvelle est arrivée le jour même de l'ouverture de la session.)

Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la Chambre, le représentant du roi a aussi fait allusion au creusement de la rivière Peticodiac disant que des sondages ont déjà été faits mais qu'aucune décision n'a encore été prise attendu que les travaux d'inspection ne sont pas terminés.

Le discours du Trône est très optimiste (et à juste titre) en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile. Le département de la Santé Publique a travaillé ferme, dans le courant de l'année dernière, pour enrayer des ravages causés par ces deux fléaux. Les résultats qu'il a obtenus ont été plus que satisfaisants. En effet, la mortalité infantile de 135 par 1,000 naissances qu'elle a été réduite à 100. Ajoutons que les décès provenant de toutes maladies ne sont plus que de 123 par mille de population alors qu'ils étaient de 15.16 en 1920. Cela veut dire que de 500 à 1,200 vies ont été sauvées annuellement. La présente administration, toujours soucieuse de sauvegarder la santé publique, vient de décider de faire, à ses frais, l'inspection médicale dans les écoles publiques. Ce sera autant d'argent que les municipalités ne seront pas obligées de déboursier.

En ce qui concerne l'immigration le discours du Trône déclare que le gouvernement reconnaît la nécessité d'augmenter la population afin de stimuler l'industrie. Cependant, le Nouveau-Brunswick n'a besoin que de bons travailleurs et n'attend pas faire venir des gens qui lui seront à charge. C'est pourquoi le gouvernement s'est entendu avec des agents éminemment qualifiés qui visiteront les districts agricoles de la Grande-Bretagne et enverront dans la province de Nouveau-Brunswick de vaillants sujets déterminés à faire leur part pour l'avancement du pays.

Afin d'encourager l'éducation, le gouvernement va s'occuper de distribuer gratuitement des livres dans les écoles publiques de la province. La Législature sera appelée à adopter une mesure à cet effet.

La cérémonie qui a marqué l'ouverture de la session a été très importante. A 2h.30 une garde d'honneur composée de la compagnie No. 3, du 7e Bataillon de Mitrailleuses, du Régiment d'York et du corps des Cadets de l'Université du Nouveau-Brunswick vint se ranger en face du Parlement. Une vingtaine de

minutes après, Son Honneur M. Todd, lieutenant-gouverneur de la province, arriva. La garde d'honneur présenta les armes pendant qu'à une faible distance de là, sur les bords de la rivière Saint-Jean, la grande voix du canon se faisait entendre. Cette première partie de la cérémonie d'ouverture fut très impressionnante. La température était superbe et une foule considérable s'était assemblée, en face de l'Hôtel du Gouvernement, pour assister à l'arrivée du viceroi.

Pendant que le gouverneur passait en revue la garde d'honneur, les députés s'assemblaient dans la salle de l'Assemblée législative. L'hon. M. P.-J. Veniot, premier ministre de la province, était à

son siège et recevait les salutations des députés qui venaient lui serrer la main. Sur le parquet en face du trône de l'orateur, les toilettes des dames produisaient un bel effet. Dans les galeries où des centaines de personnes avaient pris place, il n'y avait plus un seul siège de libre.

Avant que le gouverneur fit son entrée, l'hon. A.-A. Dysart, orateur de l'Assemblée législative, vint s'asseoir au fauteuil présidentiel. De chaque côté de lui on avait en soin de déposer deux jolis bouquets de roses. Dès qu'il fut installé, le Rév. D.-S. Neale vint au milieu de l'enceinte et fit à haute voix, devant l'assistance recueillie, une courte prière pour demander les secours

du Ciel sur les délibérations de l'assemblée au cours de la saison.

Puis, eut lieu la présentation des deux nouveaux députés. L'hon. M. Rand, procureur général du Nouveau Brunswick, le nouveau député de Gloucester, fit son entrée en compagnie de l'hon. M. Veniot, premier ministre, et de l'hon. Fred MacGee, président du conseil. Quand à M. Ryley, le nouveau député de Moncton, il a été présenté par MM. C.-D. Richard et Lewis Smith.

Après cette cérémonie, Son Honneur M. Todd, précédé de l'officier de la Verge Noire et d'un groupe d'officiers, fit son entrée dans la salle de l'Assemblée législative. Il se rendit au fauteuil de

l'orateur où il donna lecture du discours du Trône dont nous avons donné les principaux points au début de cet article.

Immédiatement après M. W. E. Scully, de St-Jean, N.B., se leva pour proposer l'adresse en réponse au discours prononcé par le vice-roi. Il parla pendant une quinzaine de minutes et fut suivi par le Col. O.-W. Welmore, du comté de King, qui seconda l'adresse.

Quelques rapports furent ensuite déposés. Nous aurons l'occasion de les étudier au cours d'articles subséquents.

PIERRE.

(Le Soleil.)

... Pourquoi le Ford est l'auto de qualité universelle



SIMPLICITÉ

L'automobile Ford est de construction simple, exempt de tout ce qui n'est pas essentiel.

Il n'a pas de pièces ou accessoires superflus pour dépenser la force du moteur. Il n'a pas d'équipement inutile qui augmente le poids et le coût sans en augmenter l'efficacité. Il est essentiellement pratique jusque dans ses moindres détails.

Plus de dix millions de propriétaires d'autos ont choisi le Ford comme le moyen de transport le plus pratique.

Voyez votre plus proche dépositaire Ford

AUTOS

CAMIONS

TRACTEURS